

La crise sanitaire semble s'éloigner. Elle a mis à l'épreuve et laissé des traces pour l'ensemble de la population et plus particulièrement les professionnels d'organisations telles que le CESAP qui accompagnent les populations les plus fragiles. Nos équipes, au plus proche des enfants ou adultes polyhandicapés, ont su faire front souvent en innovant. Les pouvoirs publics ont pris conscience tout à la fois de la place essentielle des personnels "au contact" et de la modicité de leur rémunération. Ainsi le "Séjour de la santé" a permis dans un premier temps une revalorisation non négligeable des rémunérations des personnels soignants.

Cette revalorisation a ensuite été étendue aux personnels des EHPAD mais il a fallu une mobilisation importante notamment des fédérations employeurs dont fait partie le CESAP pour que cette mesure soit étendue au secteur du handicap. Malheureusement le compte n'y est toujours pas puisqu'une partie des personnels, pourtant au même niveau d'intervention, n'a pas accès à cette revalorisation.

Cette situation inacceptable est dénoncée par les fédérations dont fait partie le CESAP. J'ai été ainsi amené, en ma qualité de président, à m'associer publiquement aux demandes formulées sur ce point et plus généralement à tirer la sonnette d'alarme sur les difficultés de recrutement et les actions nécessaires pour renforcer l'attractivité de nos métiers qui ne se résume pas à une simple revalorisation des rémunérations. Il y va de notre capacité à continuer à offrir un accompagnement conforme aux valeurs de notre projet associatif.

André Schilte
Président du CESAP

VIE ASSOCIATIVE

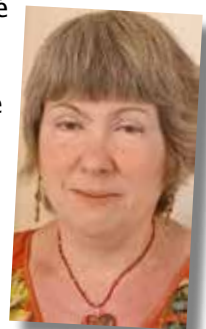
Renouvellement au sein des instances.

Après de nombreuses années d'investissement en tant que Vice-président du bureau de l'association, le Professeur Gérard Ponsot a souhaité concentrer son engagement au sein du CESAP en tant que membre actif du CÉRÉ.

Le Professeur Isabelle Desguerre, Cheffe de service en neurologie pédiatrique à l'hôpital Necker, a accepté de le remplacer au poste de Vice-présidente.

Madame Florence Lianos, Inspectrice générale à l'IGAS, a bien voulu intégrer le bureau du CESAP au poste de Trésorière adjointe en remplacement de Monsieur Michel Jacob. Monsieur Jacob reste membre du Conseil d'administration.

Madame Fatima Abdou, Présidente du CVS de la Loupière rejoint le Conseil d'administration en tant que représentante des familles du CESAP.



Madame Lianos
(Trésorière adjointe)

Par ailleurs, Monsieur Brahim El Farhane, tient à s'impliquer d'avantage au sein du CESAP et animera les réseaux de présidents de CVS et des associations de famille. Monsieur El Farhane fut Président du CVS de La Loupière pendant de nombreuses années.



Nous tenons à renouveler nos remerciements aux bénévoles et parents du CESAP pour leur implication active au sein de nos instances associatives. ■

Professeur Desguerre
(Vice-Présidente)

Actualités

Kit pédagogique polyhandicap

Le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées a publié un kit pédagogique pour sensibiliser les professionnels en formation, aux enjeux de l'évolution de leurs pratiques en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Son volet 3 relatif aux spécificités de l'accompagnement des personnes polyhandicapées vise à ren-

forcer les connaissances liées à la singularité des personnes polyhandicapées et à créer des savoirs partagés des professionnels intervenant auprès de ces personnes. L'expertise et l'image du CESAP y sont valorisées par la place tenue par Cesap Formation au comité de pilotage ainsi qu'au travers des différentes contributions de professionnels du CESAP. ■



DISPARITION DU DR SALBREUX

Une vie dédiée aux enfants et adolescents handicapés.

Le 21 juin disparaissait le Dr. Roger Salbreux. Nous voulons saluer, avec respect et reconnaissance, l'action qu'il a menée tout au long de sa vie en faveur des personnes handicapées, en particulier des enfants et adolescents.



Après une formation de pédiatre et de psychiatre, il débuta sa carrière auprès d'enfants IMC.

Dès la création du CESAP, il en dirigea le service de recherche. C'est dans cette fonction qu'il effectua, dans les années 70 avec l'INSERM, une enquête épidémiologique importante dont les conclusions publiées en 1979 ont permis l'émergence de la notion de "handicaps associés" (polyhandicap, plurihandicap, surhandicap). Ce premier repérage de la spécificité du polyhandicap a permis, par la suite, de mieux ajuster l'accompagnement à proposer dans cette situation.

A cette époque, il a joué un rôle important dans la création et la formation des AMP (formation officialisée en 1972).

C'est aussi à cette époque qu'il joua un rôle essentiel dans la création, officialisée en 1976, des CAMSP dont le concept novateur reposait sur l'association de l'accompagnement et du soin pour les jeunes enfants en difficultés de développement ou présentant des facteurs de risque pouvant engendrer un handicap. Ces structures se sont développées sur tout le territoire national et ont pris la place importante qu'on leur connaît aujourd'hui.

Pendant toutes ces années, il participa et eut un rôle actif dans l'élaboration des politiques publiques, en particulier dans l'élaboration de la loi de 1975 et, plus encore, de la loi de 2005.

Il laisse de nombreux écrits, articles, conférences, interventions dans des colloques qui sont une source d'enseignements importante dont nous pouvons tous nous enrichir et pour lesquels nous lui sommes reconnaissants. ■

LE VACCIBUS DE MEAUX AU CESAP LA LOUPIÈRE

La vaccination à portée de tous.

Le Vaccibus de Meaux a effectué sa première sortie à l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés de La Loupière.

12 jeunes de plus de 16 ans ont ainsi pu être vaccinés.

Les opérations se sont déroulées dans la bonne humeur malgré la crainte exprimée par certains jeunes. Deux d'entre eux ont été cependant vaccinés dans les locaux de La Loupière.

Tous ont pu être accompagnés par des professionnels qui les connaissaient, limitant ainsi leur appré-

hension et rendant possible cette vaccination. Sans l'intervention du Vaccibus la vaccination de ces jeunes aurait été plus compliquée à organiser et aurait nécessité leur accompagnement et déplacement dans un centre de vaccination.

Un grand merci à la Mairie de Meaux ainsi qu'aux professionnels de santé présents pour vacciner ces jeunes. ■



LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF (DAME)

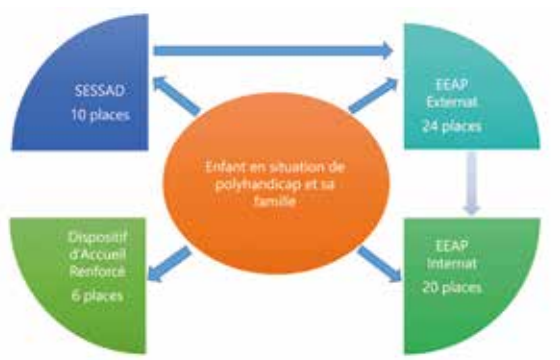
Les EEAP et le SESSAD du Pôle Indre et Loire se muent en plateforme de service.

Le DAME est un dispositif innovant au service du Plan Régional de Santé (PRS2). C'est une plateforme de services avec des prestations diversifiées, qui offre de la souplesse et laisse le choix aux enfants et à leur famille des mo-

dalités d'accompagnement. Une seule orientation MDPH permet de passer d'un accompagnement à un autre en fonction des besoins, ce qui apporte une réponse aux ruptures de parcours.

Deux nouveaux services viennent compléter les modes d'accueil déjà proposés :

Le SESSAD " Aux p'tits stimuli " se veut le relais des services hospitaliers et des CAMSP du département en difficulté pour répondre aux besoins et sollicitations des familles. Il est une réelle alterna-



tive à l'institution avec pour volonté de favoriser la vie inclusive et se lance un défi : la scolarisation des enfants polyhandicapés en milieu ordinaire.

Le Dispositif d'Accueil Renforcé : La création de ce service innovant porté par le CESAP émane d'un Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par l'ARS en Mai 2019.

Cette unité renforcée est destinée à l'accueil de personnes en situation de polyhandicap avec troubles du comportement, troubles du spectre autistique associés, situations complexes en rupture ou avec risque de rupture de parcours.

L'équipe du dispositif est constituée et a bénéficié d'une formation assurée par le Centre Ressources Autisme Centre-Val de Loire au mois d'avril. ■

CRÉATION DE LA PREMIÈRE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE POLYHANDICAP PORTÉE PAR LE CESAP

Aller chercher son enfant à la sortie de l'école, comme tous les parents du monde : quelle joie !



L'équipe encadrante rythme les journées de ces jeunes élèves. Enseignant spécialisé, aide-soignante, ergothérapeute, enseignante sport adapté et éducateurs de l'EEAP La Loupière composent une équipe mixte Éducation nationale et médico-sociale.

Issue d'une convention tripartite entre Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé et CESAP, cette première UEAP en

Seine et Marne a été fortement soutenue par la Mairie de Meaux et les associations de parents. Le projet lancé en janvier 2021 tient

Depuis le 9 septembre, les élèves ont pris leurs marques dans la classe de l'école du Luxembourg à Meaux.

Au programme : apprentissages scolaires, ateliers motricité, prérequis de la vie d'élève dans un établissement scolaire ordinaire...

ses promesses : pour cette première année, 8 enfants accompagnés par l'EEAP La Loupière et 4 issus du SESSAD se retrouvent dans leur salle de classe, à l'école.

Enfants, parents et professionnels ont pu montrer ou dire leur plaisir de cette création. ■





Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

CESAP FORMATION CERTIFIÉ QUALIOPi

“ Qualiopi ” est la nouvelle marque de certification qualité des prestataires de formation, obligatoire pour bénéficier des fonds publics ou mutualisés de financement de la formation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur la base d'un référentiel national unique, elle certifie que **CESAP Formation, Documentation, Ressources réalise des actions concourant au développement des compétences.** ■

Le catalogue des formations 2022

NOUVEAU !



En consultation libre sur www.cesap.asso.fr ou envoi de la version papier sur simple demande à : formation@cesap.asso.fr

AGENDA : LA RENTRÉE DES ACCOMPAGNANTS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX



Le diplôme d'accompagnant éducatif et social vit une nouvelle réforme en 2021. Les épreuves d'admission sont en cours pour un début de la formation le 9 décembre 2021. Des financements spécifiques à ce diplôme en vue d'une meilleure attractivité du métier sont déployés au niveau national. Si vous êtes intéressé par cette formation, vous pouvez prendre contact avec Mme Laëticia Fosse-malle, responsable de la formation, au 01.53.20.68.58.

JOURNÉE DE FORMATION THÉMATIQUE

“ Accompagner les troubles du comportement de la personne polyhandicapée ” - Paris - 23 novembre 2021

L'indice de satisfaction de la dernière session du 25 juin 2021 est de 4,5 / 5 avec un niveau d'atteinte des objectifs de 83 %. Rejoignez la prochaine session le 23 novembre 2021.



REJOIGNEZ AIDFORPOLY

Inscriptions ouvertes Le catalogue des formations 2022.

Aidforpoly (Aidants-Formation-Polyhandicap) propose gratuitement aux proches aidants (parents, fratrie, entourage) de personnes polyhandicapées des actions de formation, d'information et de soutien psychosocial. Inscriptions sur le site aidforpoly.org.



Vous pouvez soutenir les actions du CESAP en faveur des personnes polyhandicapées et de ses établissements en faisant un don. Particuliers, votre don est déductible de l'impôt. Entreprises, votre don permet un crédit d'impôt. Nous adressons un reçu fiscal pour les dons reçus. Vous pouvez envoyer votre soutien par chèque directement à l'établissement de votre choix ou au siège du CESAP.

Comité d'Études, d'Éducation et de Soins auprès des Personnes Polyhandicapées

Association Reconnue d'Utilité Publique
62, rue de la Glacière, 75013 Paris
Directeur de Publication : Jean-François Dagois, (secrétaire général)
Rédacteurs : adhérents, professionnels du CESAP, David Mulard (DGA)
Photographies :
Correctrice : Stéphanie Duplessy
Impression et routage : Imprimerie www.veoprint.com
Graphiste : John Vautier, johnvautierdesign@yahoo.com
ISSN : 2264-6078.



Conformément au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement et à leur portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un mail à dpo@cesap.asso.fr. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de la part du CESAP, vous pouvez en faire la demande par mail à contact@cesap.asso.fr. Si vous estimez que vos droits Informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.